

MAITRISE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Abderrahmane AYADI, Mohamed Saïd BENHAFID

Résumé :

L'Algérie a réalisé une avancée considérable en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Depuis la fin des années 1990, marquées par une sécheresse qui avait profondément affecté le pays, les autorités algériennes ont pris la question à bras le corps : Construction de barrages, réalisation d'unités de dessalement de l'eau de mer, réfection des réseaux et projets de transferts vers les régions enclavées, etc. Les mises en chantier se sont succédées à un rythme soutenu. L'objectif vise la sécurisation des ressources pour tous les usagers : domestiques, industriels et agricoles. Trois grands stockages assureront l'approvisionnement des régions menacées de pénuries en cas de sécheresse : le barrage de Taksebet pour la région centre, celui de Beni Haroun pour la région est, enfin celui de Gargar pour la région ouest. 19 nouveaux barrages plus petits seront cependant réalisés dans le cadre de l'actuel programme quinquennal 2009-2014 ; les appels d'offres pour cinq d'entre eux viennent d'ailleurs d'être lancés, alors que trois autres seront réalisés en 2010. Au final, le parc des ouvrages hydrauliques sera composé de 72 barrages, dont la capacité de mobilisation est estimée à 7,4 milliards de mètres cubes. En aval de ces infrastructures, des grandes adductions d'eau seront réalisées, dont les premières ont récemment été réceptionnées.

Mais toutes les ressources non conventionnelles sont dorénavant mises en oeuvre telles, l'exploitation des eaux souterraines ou encore le dessalement. 13 unités de dessalement de l'eau de mer ont ainsi été réalisées, avec une capacité de production de 2,5 millions de m³ par jour. Trois autres infrastructures similaires sont prévues au titre du même programme 2009-2014. Sur le volet assainissement, 100 stations d'épuration ont été ou sont en cours de réalisation au niveau national, pour une capacité de traitement de 450 millions de mètres cubes qui sera portée à 650 millions en 2010 et 750 millions à l'horizon 2014.

Au cours des cinq prochaines années, les investissements publics pour développer les ressources en eau devraient avoisiner 15 milliards de dollars. Selon aussi le principe de "préférence nationale", la réalisation de ces infrastructures – notamment des barrages, sera confiée à des entreprises locales.